

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société s'est tenue le 3 juin 2014, à 11 heures.

1 actionnaire était représenté. Il possédait 1 577 693 actions sur les 1 600 000 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 98,61 %.

Les 1 600 000 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté, selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
2ème résolution : Approbation des comptes consolidés	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
3ème résolution : Affectation du résultat	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
4ème résolution : Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
5ème résolution : Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Nicolas Boucheron, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
6ème résolution : Autorisation de mise en place d'un programme de rachat d'actions	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
7ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
8ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGO	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
9ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%

10ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
11ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
12ème résolution : Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
13ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
14ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail	AGE	0	0,00%	1 577 693	98,61%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
15ème résolution : Plafond global des augmentations de capital	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%
16ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,61%